

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

POUR LA SELECTION DES OSC DEVANT PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET 'Plaidoyer pour le développement de politiques et l'adoption d'une loi en faveur de l'accès à l'avortement sécurisé au Cameroun ''.

1. CONTEXTE

L'association **DYNAMIC FEMMES** dont le siège est à Nkongsamba au Cameroun œuvre pour la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs de la femme. Sa vision dans ce domaine est de garantir à toutes les femmes, la possibilité de protéger leur santé et d'exercer leurs droits sexuels et reproductifs. L'association a lancé depuis août 2024, avec le soutien financier d'**AmplifyChange**, un projet intitulé « *Plaidoyer pour le développement de politiques et l'adoption d'une loi en faveur de l'accès à l'avortement sécurisé au Cameroun* ».

En effet, le mouvement contre les avortements clandestins et pour la promotion des droits sexuels et reproductifs est encore très faiblement structurée au Cameroun. Le niveau d'engagement des communautés sur ces problématiques reste faible, en raison des blocages socio-culturels, des restrictions légales, et des obstacles politiques et législatifs. **DYNAMIC FEMMES** s'est donc donnée pour mission de mener des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation, visant à intéresser les populations et les communautés à la base au sujet des avortements, et à susciter leur engagement contre les avortements clandestins et pour la promotion des droits sexuels et reproductifs.

C'est la finalité du projet susvisé, qui vise à contribuer et à mettre en application l'intégralité de l'article 14.2.c du protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif au Droit de la Femme en Afrique afin que, toutes les femmes en zone urbaine comme en zone rurale et de toutes les classes sociales puissent jouir du droit à l'avortement médicalisé en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère ou du fœtus. Dans un contexte où la législation sur l'avortement est très restrictive et les politiques peu favorables, notre projet contribuera également à inciter les leaders politiques à intégrer la problématique de l'avortement comme un problème de santé dans leurs programmes et projets politiques en cette veille des élections municipales, législatives et présidentielles. qui porte sur la mise en place des organisations, des groupes et des institutions communautaires qui s'engageront au sujet de l'avortement, s'exprimeront sur les sujets relatifs aux avortements, et assureront la mobilisation des communautés pour le changement des normes sociales relatives à l'avortement. Les structures mises en place formeront une coalition, pour l'intégration des sujets et engagements relatifs à l'avortement dans les communautés. L'ambition poursuivie est de rendre effective, l'implication des communautés à la base dans la protection de la santé et de la vie des femmes, et dans la promotion de leurs droits sexuels et reproductifs.

Pour ce faire, l'association cherche à établir des partenariats avec des organisations de la société civile, y compris les associations des jeunes, des personnes vulnérables et des groupes marginalisés, pour la mise en œuvre du projet dont les activités seront réalisées sur une période de 36 mois, dans les régions du Centre, Littoral, l'Ouest, Nord-Ouest et Sud-Ouest.

2. OBJECTIF

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner cinq (05) OSC (une (01) dans chaque région d'intervention du projet) devant réaliser les activités du projet ci-dessus évoqué.

3. MISSIONS DE L'ORGANISATION PARTENAIRE

Les organisations retenues auront pour principales missions, chacune dans sa région d'intervention, de :

- Assurer la mise en place d'un espace d'échange sécurisé et anonyme destiné à collecter des expériences sur des avortements menés avec ou sans consentement de l'entourage
- Effectuer des descentes dans les quatre aires culturelles du Cameroun

4. CONTREPARTIE DU PARTENARIAT

Les associations sélectionnées signeront avec **DYNAMIC FEMMES**, un contrat qui déterminera les bases de leur partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Elles bénéficieront également des avantages suivants :

- Amélioration des connaissances et des capacités de l'organisation et du personnel sur les questions liées aux avortements et aux droits sexuels et reproductifs ;
- Augmentation de la capacité à concevoir et à mettre en œuvre des interventions à fort impact ;
- Amélioration de la visibilité et des chances de mobiliser des fonds auprès d'AmplifyChange et des autres organismes de financement internationaux grâce à l'élaboration des projets et programmes sur la Santé et Droits Sexuels et Reproductifs (SDSR) ;

5. PROCEDURE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Pour manifester votre intérêt à participer à ce projet, veuillez remplir ce [Formulaire](#) (cliquer sur le lien) et nous le renvoyer par voie électronique à l'une des adresses suivantes :

- E-mail : dynamicfemmes@yahoo.fr
- Whatsapp : +237 698615621

6. EVALUATION ET SELECTION DES CANDIDATURES

Les réponses au présent appel à manifestation d'intérêt seront examinées et évaluées sous la coordination de **DYNAMIC FEMMES**, par les membres et associés de l'organisation porteuse du projet. Toutes les candidatures soumises seront évaluées selon les critères préalablement et objectivement prédéfinis.

7. CRITERES DE SELECTION

a) Eligibilité

Pour être éligible, les OSC candidates devront :

- i. Etre une organisation de droit camerounais, légalisée ;

- ii. Avoir réalisé des activités dans la Région depuis au moins 2 ans ;
- iii. Avoir conduit/participé à des actions en lien direct ou indirect avec les thématiques abordés dans le projet ;

b) Sélection

- i. Avoir réalisé ou planifié des projets dans la Région, pour soi-même, en faveur des communautés ou des partenaires (5 points).
- ii. Justifier de la présence au sein de l'organisation d'au moins trois (3) personnes permanentes dont le niveau permet de comprendre le projet, d'en assurer une mise en œuvre réussie, et d'en rendre compte (5 points).
- iii. Justifier des activités menés, en cours ou planifiés, dans les domaines de l'avortement et/ou de la santé et des droits sexuels et reproductifs (3 points).
- iv. Justifier de la réalisation des activités de mobilisation sociale/communautaire; plaidoyer, et de promotion des droits humains (7 points).

8. DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les réponses au présent appel doivent être transmises suivant la procédure indiquée ci-dessus au plus tard le 22 septembre 2024 à 15h, heure locale.

La Présidente Exécutive


Claudine STEWE

